

**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**  
-----  
**Haute-Vienne**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 14

**OBJET**

Dégradation toilette école  
élémentaire

L'an deux mille vingt quatre le 13 Août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 05 août 2024

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,  
Mmes LABRUNIE, PUIGRENIER, LACHATRE

**Absent** : M. PERRIN

M.DESMOULINS a donné procuration à M. PERROT

M. PRINSAUD a donné procuration à M. DUSSAC

Mme KEBAILI a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme PEYRELADE a donné procuration à M. VEYRIRAS

M. JEANTEAU a donné procuration à Mme LACHATRE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Pour faire suite à la dégradation volontaire d'un abattant de WC dans les toilettes filles de l'école élémentaire, le conseil municipal à l'unanimité décide de facturer à la famille le montant du matériel détérioré.

Le devis de fourniture établi par la société TEREVA s'élève à un montant de 39.61 € TTC.

Un titre de recette sera émis à l'encontre de la famille de l'enfant responsable de la détérioration.

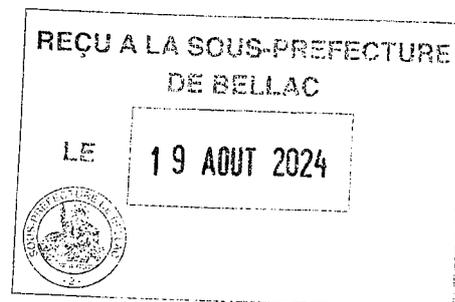
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :



Le Secrétaire de séance

En Mairie le 14 août 2024

Le Maire,

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**

-----  
**Haute-Vienne**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice : 15

présents : 9

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre le 13 Août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 05 août 2024

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,  
Mmes LABRUNIE, PUIGRENIER, LACHATRE

**Absent** : M. PERRIN

M.DESMOULINS a donné procuration à M. PERROT

M. PRINSAUD a donné procuration à M. DUSSAC

Mme KEBAILI a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme PEYRELADE a donné procuration à M. VEYRIRAS

M. JEANTEAU a donné procuration à Mme LACHATRE

**OBJET**

Convention avec le  
Département de la Haute-  
Vienne pour la piscine à St  
Pardoux

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention a passé avec le département de la Haute-Vienne pour que les élèves de l'école primaire puissent fréquenter la piscine de Saint-Pardoux.

Cette convention a pour but de définir les modalités de collaboration entre la Commune de Nantiat et le Département de la Haute-Vienne (mise à disposition des installations et engagement financier).

La piscine est mise à disposition de l'école élémentaire à titre onéreux. La commune s'engage à verser à l'exploitant de la piscine une contribution financière de 3.60 € par élève et par entrée, conformément à la délibération du conseil départemental.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions prises, précise que six créneaux sur les dix proposés ont été retenus par l'école élémentaire, et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer la convention ci-jointe avec le département de la Haute-Vienne, et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

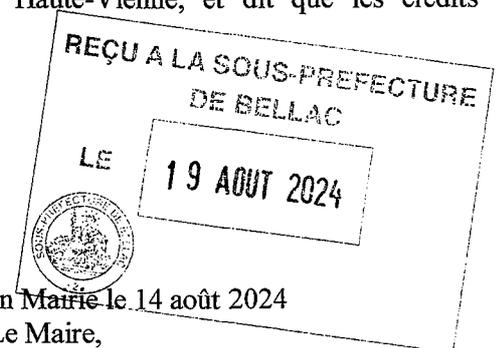
Affiché le

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance

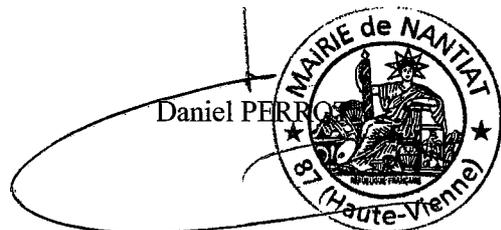
Nicole LABRUNIE

Nh



En Mairie le 14 août 2024

Le Maire,



## CONVENTION NATATION SCOLAIRE

### Entre :

Le propriétaire désigné ci-après :  
Conseil départemental de la Haute-Vienne représenté par son Président

L'exploitant désigné ci-après :  
Lac de Saint-Pardoux, représenté par son Directeur

### Et :

La Commune de Nantiat représentée par son Maire

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 – Population concernée

Le propriétaire et l'exploitant ci-dessus désignés s'engagent à accueillir les élèves des écoles élémentaires de la commune signataire pour des séances de natation selon les créneaux horaires désignés à l'article 3.

### Article 2 – Durée de la convention

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2024/2025

### Article 3 – Créneaux d'utilisation

Les créneaux d'utilisation s'établissent de la manière suivante :

#### Au premier trimestre :

#### Les mardis, créneau 2, de 10h00 à 10h45 :

**10-24 septembre / 01-08-15 octobre / 05-~~12~~-~~19~~-26 novembre**

### Article 4 – Modalités financières de la mise à disposition

La piscine est mise à disposition de l'école primaire de la commune à titre onéreux. La commune s'engage à verser à l'exploitant de la piscine une contribution financière de 3,60 € par élève et par entrée, conformément à la délibération du Conseil départemental adoptée lors de la Commission permanente du 6 décembre 2016 et publiée au Recueil des actes administratifs du Département de la Haute-Vienne le 20 décembre 2016 sous le numéro 279.

Ce tarif comprend :

- l'entrée à la piscine, bassin dédié durant 45 minutes dans l'eau,
- le prêt de matériel pédagogique adapté,
- la sécurité et la surveillance des élèves des classes dans le respect du POSS en vigueur sur le site,
- l'intervention d'un maître-nageur en enseignement pour accompagner les professeurs des écoles dans la mise en place du projet pédagogique de la structure, le suivi des élèves et leur évaluation en début et en fin de cycle.

La facturation de la prestation interviendra dans les semaines suivant la fin du cycle de natation.

**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**  
-----  
**Haute-Vienne**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 14

**OBJET**

Classement dans le domaine public communal de la parcelle AM 404

L'an deux mille vingt quatre le 13 Août  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 05 août 2024

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,  
Mmes LABRUNIE, PUIGRENIER, LACHATRE

**Absent** : M. PERRIN

M.DESMOULINS a donné procuration à M. PERROT

M. PRINSAUD a donné procuration à M. DUSSAC

Mme KEBAILI a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme PEYRELADE a donné procuration à M. VEYRIRAS

M. JEANTEAU a donné procuration à Mme LACHATRE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1121-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2241-1 et L2242-1,

Vu le Code de la voirie routière,

Le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AM 404, envisagé n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération est dispensée d'enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière 2ème alinéa.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité,:

- au classement de la parcelle cadastrée AM 404 dans le domaine public communal en tant que voie ouverte à la circulation,

- et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer tous les documents afférents à ce classement

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

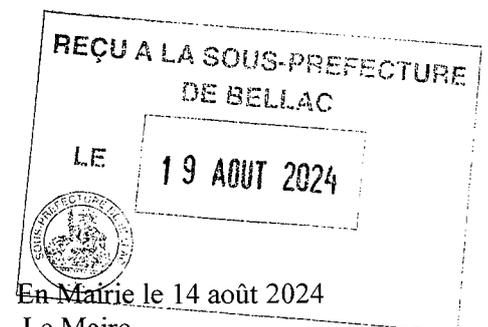
Affiché le

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

NH



Le Maire,

Daniel PERROT



**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**  
-----  
**Haute-Vienne**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 9

L'an deux mille vingt quatre le 13 Août  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 05 août 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,  
Mmes LABRUNIE, PUIGRENIER, LACHATRE

Absent : M. PERRIN

OBJET

Rectification délibérations  
Comptes administratifs 2023  
M 57 – Lotissement La  
Couture – Chaufferie Bois

M.DESMOULINS a donné procuration à M. PERROT

M. PRINSAUD a donné procuration à M. DUSSAC

Mme KEBAILI a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme PEYRELADE a donné procuration à M. VEYRIRAS

M. JEANTEAU a donné procuration à Mme LACHATRE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de la préfecture  
signalant une anomalie dans le vote des comptes administratifs 2023 à savoir : présents 14  
dont le maire, 14 suffrages exprimés et 14 pour. Or, comme le prévoit l'article L2121-14 du  
code général des collectivités territoriales, le maire ne doit pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend note des remarques et rectifie les  
délibérations prises précédemment comme suit :

Exprimés : 13 Pour : 13

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 14 août 2024

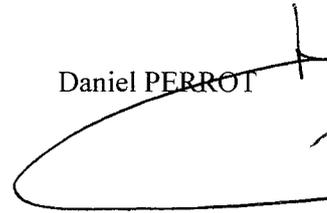
Le Maire

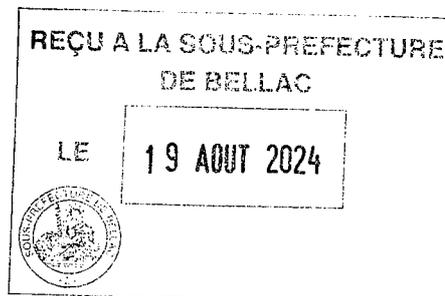
Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

NLL

**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**  
-----  
**Haute-Vienne**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 14

**OBJET**

Virement de crédits  
Exercice 2024

L'an deux mille vingt quatre le 13 Août  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 05 août 2024

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,  
Mmes LABRUNIE, PUIGRENIER, LACHATRE

**Absent** : M. PERRIN

M.DESMOULINS a donné procuration à M. PERROT

M. PRINSAUD a donné procuration à M. DUSSAC

Mme KEBAILI a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme PEYRELADE a donné procuration à M. VEYRIRAS

M. JEANTEAU a donné procuration à Mme LACHATRE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains  
chapters du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire  
d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS			AUGMENTATION DES CRÉDITS		
	chapitre et article	sommes		chapitre et article	sommes	
Salle des fêtes	2313-10	40 073	00			
Achat terrain nu						2111
Attribution de compensation d'investissement				2046	24 073	00
TOTAUX .....		40 073	00		40 073	00

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
Le

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme

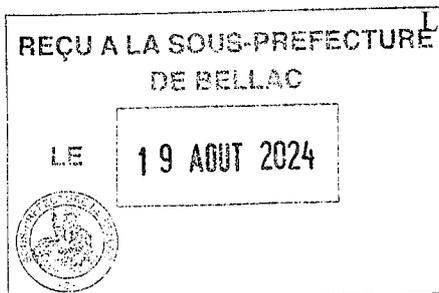
En Mairie le, 14 août 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



*Handwritten signature of Nicole Labrunie*

